

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 871

**Artikel:** Les suisses et la politique : bôf!  
**Autor:** Miserez, Marc-André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019735>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Propre en ordre

■ (yj) Férule de poutze et de propreté, la Suisse ne saurait tolérer que l'on punisse les blanchisseurs d'argent, même sale. Les grands lavandiers des bords de la Limmat veillent au sort de la profession; leur club, l'Association suisse des banquiers, vient de le dire tout propre et tout net: pas question d'accepter une révision du Code pénal, pour y introduire une disposition punissant le blanchissage d'un argent produit par le crime ou destiné à le financer. D'ailleurs, celui qui porte son linge à nettoyer ne tue pas le blanchisseur (proverbe chinois, venu par Macao, Nassau, Monaco et Lugano).

Et pourtant, tout avait bien commencé. Le 7 septembre 1985 à Bâle, au Congrès des Juristes suisses, Mme Kopp a l'occasion de mesurer tout l'écart entre les ruses de la criminalité économique et l'inadaptation du droit pénal censé la combattre. Elle écoute avec attention un bref et très incisif exposé de Paolo Bernasconi, le procureur honni par les affairistes du Sottoceneri et par les connecteurs de pizza ou d'autres spécialités tout aussi infectes et juteuses à la fois. Aussi bien, dès qu'il démissionne de son poste d'accusateur public, la conseillère fédérale lui confie l'exécution d'un mandat pour le moins casse-carrière: à la fin juillet 86, le Département fédéral de justice et police demande à "L'expert" de faire des propositions de loi utile dans la lutte contre la "Geldwäscherei" ("money laundering" en denglish de la NZZ).

Le procureur reconvertis professeur a tout son temps, d'autant qu'il rate – comme prévisible – son entrée à la Commission fédérale des banques. Et le rapport signé P.B., avec trois variantes plus ou moins sévères du nouvel article 305bis CPS (blanchissage d'argent), arrive le 15 septembre 1986 déjà sur le bureau de Mme Kopp. Laquelle envoie le tout, propositions et commentaires, pour consultation auprès des cantons, partis et organisations concernées.

Vivement intéressée, l'ASB vient de faire connaître sa réponse. C'est non. Non à une législation punitive,

qui va pénaliser les braves lavandiers. Non au flicage de la noble activité d'accueilleurs de fonds. Non à un projet individuel (et de quel individu!), qu'il aurait au moins fallu soumettre à un groupe d'experts avant de le mettre en circulation. De toute évidence, les banquiers, comme tous les groupes de pression qui se sentent visés par une loi à venir, cherchent à gagner du temps, avant de torpiller définitivement ledit projet. Stratégie efficace. Ces dix dernières années, dans le seul domaine du droit bancaire, les avortements n'ont pas manqué: refus de l'initiative socialiste sur les banques en 1984; renoncement aussitôt après au projet de révision totale de la Loi fédérale sur les banques, puis report à une date inconnue de la révision même partielle de cette loi, qui date de 1934; élimination du projet d'imposition du produit des droits de timbre; sciage définitif de la législation sur le petit crédit; dénonciation par la Banque nationale suisse de la Convention "relative à l'obligation de diligence des banques lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire".

Dite Convention, qui vient à échéance à fin septembre prochain, devrait être remplacée par des règles déontologiques correspondantes. La Commission fédérale des banques y tient expressément; et à défaut, elle sévira par voie de circulaire – instruction impérative en forme d'injonction polie.

Les banques devront à l'avenir accepter de procéder à "l'identification de l'ayant droit" sans plus tolérer les exceptions bien connues en faveur des professionnels couverts par le secret (avocats, notaires). Les prochaines semaines diront si le pari tenté par la BNS peut réussir, si les banques et les instituts financiers savent se donner d'abord, et respecter ensuite, les règles de conduite voulues.

De toute manière, code de déontologie ou circulaire CFB, on aura en mains un texte permettant d'écartier tout projet punissant le blanchissage de l'argent du crime. Propre en ordre, on vous dit.

# Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

Jean-Claude Favez

André Gavillet

Yvette Jaggi

Charles-F. Pochon

Points de vue:

Jeanlouis Comuz,

Jean-Christian Lambelet

Abonnement:

63 francs pour une année

Administration, rédaction:

Case 2612, 1002 Lausanne

Saint Pierre 1, 1003 Lausanne

Tél: 021 / 22 69 10 CCP: 10 - 15527-9

Composition et maquette:

Domaine Public

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## RAPPEL A NOS LECTEURS

DP 872 sortira de presse le 6 août et le numéro 873 marquera, en date du 27 août, la reprise du rythme hebdomadaire.

Bonnes vacances à tous.

LES SUISSES  
ET LA POLITIQUE

# Bôf!

■ (mam) Méfiez-vous des sondages d'opinion! Réunis début juillet à Berne, les spécialistes de la démoscopie sont tombés d'accord pour reconnaître qu'un sondage portant sur une future votation populaire n'avait pratiquement aucun sens.

Concernant les élections, la fiabilité est un peu meilleure. On a longtemps considéré le comportement électoral des Suisses comme une donnée stable. Les résultats surprenants enregistrés à Berne l'an dernier, puis à Zurich, Genève et au Tessin montrent que les choses sont en train de changer. Certes, il s'agit là de scrutins cantonaux ou communaux, mais toute une série d'indices permettent de déceler un bouleversement des valeurs sur le plan fédéral également. Parmi eux, le dernier sondage Univox, réalisé entre février et mars

# La saison des transferts

■ (cfp) Si l'approche des élections nationales ne met pas l'opinion publique en effervescence, des vaguelettes (à défaut de remous) agitent le petit monde de la politique.

Les candidats désireux d'entrer à tout prix au Conseil national n'hésitent pas à changer de parti, afin de mieux se "positionner". Quelques exemples:

A Berne, un conseiller communal de l'Alliance des Indépendants s'apprête à réintégrer les rangs de l'Action nationale qu'il avait quittée il y a quelques années. Ce genre d'aller et retour se produit parfois entre les partis des "frères ennemis" de l'extrême-droite Ruf (AN) et Oehen (Parti écologique libéral); à Köniz, par exemple, deux transferts ont eu lieu à quelques heures d'intervalle.

L'Alliance des Indépendants pratique depuis longtemps le recrutement de personnalités extérieures afin de renforcer l'impact de ses listes. A Zu-

rich c'est l'arrivée de deux "outsiders" qui a, selon toute vraisemblance, empêché la candidature de Jules Kyburz, président de la délégation de l'administration de Migros. L'un de ces deux candidats extérieurs a eu quelque peine à passer la rampe de l'investiture. Il s'agit de Bernhard Wehrli, dont les radicaux n'ont plus voulu après trente ans de bons et loyaux services. Il a été pendant quelque temps membre du mouvement M-Renouveau, et siège au Conseil d'administration de Denner, rival de la Migros. Sa campagne de récolte de fonds dérange les militants de l'ADI. Wehrli se sert en effet de la Société suisse pour la protection du milieu vital (dont il est président) pour financer sa propagande personnelle, au détriment de celles d'autres candidats du parti.

Peu de transferts annoncés pour l'instant en Suisse romande, si ce n'est la petite bombe lâchée par Christian

Grobet au *Journal de Genève*: "ma seule chance serait de me présenter au Conseil des Etats sur une liste commune avec Monique Bauer-Lagier". La plus progressiste des libérales romandes reviendra-t-elle pour la seconde fois sur sa décision de ne plus briguer de mandat fédéral? Le cas échéant, sera-t-elle sensible aux appels du pied du socialiste genevois ou optera-t-elle pour un autre parti? On a pu lire dans la presse alémanique que Mme Bauer avait eu une rencontre à Berne, le 17 juin au soir, avec trois conseillers nationaux de l'ADI, parmi lesquels Franz Jaeger, président du parti. Il a été question d'une candidature aux Etats patronnée par les Indépendants.

Si le retour de la brillante genevoise sur le devant de la scène fédérale aurait quelque chose de plutôt réjouissant, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur cette pratique des "transferts". Sont-ils une marque de plus de la mort des idéologies partisanes, ou simplement l'expression d'une culture politique décadente? Début de réponse en octobre prochain, lorsque tomberont les résultats des transfuges.

dernier par le Centre de recherches sur la politique suisse de l'Université de Berne.

Outre le sérieux reconnu de ses auteurs, ce sondage a le mérite de ne pas se concentrer sur des intentions de vote. On y décèle une bonne image de la cote des grands partis. Elle est au plus bas.

Si au début des années 80, plus de la moitié des Suisses se sentaient proches d'un parti politique, cette proportion est tombée aujourd'hui à 43%. Les premières victimes de cette désaffection sont les quatre partis qui forment le Conseil fédéral; en six ans, le nombre de leurs sympathisants a chuté d'un tiers. Les auteurs du rapport précisent que si le phénomène d'érosion n'est pas nouveau pour le PS et le PDC, le recul des radicaux et des démocrates du centre a eu lieu presque entièrement au cours de la présente législature.

Ce désintérêt pour les partis s'accompagne d'une évaluation plutôt négative du travail gouvernemental: deux citoyens environ sur cinq font encore confiance aux grands partis pour diriger le pays. Significatif de l'air du

temps: 14% seulement des personnes interrogées pensent que les élus socialistes, radicaux, PDC ou UDC ont la compétence suffisante pour résoudre les problèmes d'environnement. Cette méfiance profite évidemment aux verts, jugés efficaces dans ce domaine par un tiers des sondés. On le voit, rien de bien nouveau dans ces constatations: l'inadéquation du modèle gauche / droite à la politique moderne, le regroupement des citoyens autour de préoccupations ponctuelles, la montée de la conscience écologique, tout cela ressort également du sondage Univox.

## Un peuple d'incultes?

Peut-on voir dans cette désaffection de la politique la marque d'une forme d'inculture, d'"analphabetisme" de nos concitoyens? On serait tenté de le croire en lisant les résultats des derniers examens pédagogiques des recrues, parus début juillet. Dans un pays où seule une petite moitié de la jeunesse est capable de comprendre un texte adressé par le gouvernement au grand public, où

trois quarts des mâles de 20 ans ignorent à peu près tout de l'histoire et de la géographie, la conscience civique n'est-elle pas menacée de disparition? Les auteurs se posent la question, elle ne doit pas être écartée.

Toutefois, on peut émettre de sérieux doutes quant à la fiabilité des réponses apportées par les jeunes militaires. On imagine aisément que le questionnaire pédagogique sera ressenti par bon nombre de recrues comme une corvée de plus. D'où réponses hâtives et fantaisistes, travail "saboté" et autres dérapages. A ce facteur d'incertitude s'ajoute la crainte de se voir "pointer". Les réfractaires au galon auront donc tout intérêt à ne pas passer pour de petits génies.

Finalement, la démonstration de l'enquête Univox vaut également pour les connaissances des recrues: si les Suisses ne sont pas encore un peuple d'incultes, ils ont de plus en plus de vélléités iconoclastes. La politique traditionnelle ne les fait plus courir; reste à voir s'ils sont prêts à se remettre en selle pour inventer de nouvelles formes ou si nous assistons à une renaissance de la "bôf génération".